

ABONNEMENTS.

Un mois... 4 fr.
Trois mois... 11 »
Par la poste... 15 »
Un N°... 20 »
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,
JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES,

21 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of railway schedules (CHEMIN DE FER) with columns for stations (Liège, Bruxelles, Gand, Anvers, etc.), departure times, and fares for various routes.

ALLEMAGNE. — Francfort, 7 octobre.

On écrit de Berlin, le 2 octobre.
Le gouvernement continue à gracier les jeunes gens détenus dans les forteresses pour crimes politiques, et dans peu, l'amnistie ayant lieu en détail, il ne sera plus nécessaire d'en publier une générale à l'exemple de l'Autriche.

Depuis le départ de l'empereur de Russie on s'occupe beaucoup des allocutions de sa sainteté. Des hommes d'état haut placés croient que les différends avec le St-Siège se termineront à l'amiable par l'intervention de l'Autriche.

On écrit de Trieste, 30 septembre.
S. M. l'empereur de Russie a autorisé pendant son séjour en Bavière, l'émission de la 3<sup>e</sup> série de l'emprunt grec. Il n'est point de doute que le roi Louis-Philippe a exercé une grande influence sur cette décision.

On écrit de Livourne, 28 septembre.
Des nouvelles d'Alexandrie nous apprennent que Mehemet-Ali a fait aux représentations des consuls européens relativement à sa déclaration d'indépendance cette réponse remarquable:

« Je ne désire rien qui soit contraire aux intérêts politiques de l'Europe ou au repos de l'Orient. Je compte maintenant 70 ans; et je regarde comme un devoir d'assurer avant ma mort le sort de ma famille et de mes enfants adoptifs. Je désire pour eux l'éclat de la dignité souveraine et j'espère la décision favorable de cette question.

« Je serais très-satisfait si je l'obtenais par voie amiable, et je n'entreprendrai pas d'hostilités contre la Porte, comme le prouve le voyage que je vais faire dans le Sennar. Mais je ne me laisse pas lier les mains, et je préférerais succomber que de laisser le sort de ma famille plus longtemps incertain.

« Si je n'atteins pas mon but au moyen de négociations amicales, si les grandes puissances ne me donnent pas de garanties sur la position future de l'Egypte, si je suis par conséquent abandonné à moi-même, alors je prendrai les mesures qui me sembleront les plus efficaces. »

ANGLETERRE. — Londres, 8 octobre.

Dans le conseil privé qui a été tenu samedi au palais de Windsor, la prorogation du parlement a été prolongée jusqu'au 4 décembre. La charte de Birmingham a été soumise à S. M. et approuvée.

Les ambassadeurs d'Autriche, de Turquie, de Russie et

d'Hanovert ont travaillé hier au bureau des affaires étrangères; on a reçu des dépêches des ministres près les cours de Bruxelles, de La Haye, de Stockholm et de Copenhague.

Le bateau à vapeur Heria a apporté des nouvelles de Lisbonne à la date du 2 courant.

Le résultat du second scrutin pour les élections de Lisbonne n'était pas encore connu, mais on pensait généralement que le parti de l'arsenal ou ultra-libéral aurait la majorité, si non l'unanimité des votes.

On parle d'outrages qui auraient été commis dans les provinces par des guérillas miguélistes. C'est un nom trop respectable encore pour les bandits qui, dans tous les temps, ont infesté la Péninsule, car la plupart des corps francs qui rôdent en Espagne et en Portugal sont fort peu intéressés à la politique. Leurs derniers exploits se sont bornés à piller des églises et des fermes. Un de ces corps, celui de Balo, a été surpris par un détachement de cavalerie, et a perdu douze hommes tués, au nombre desquels se trouve le frère du chef.

Les journaux de Lisbonne continuent leurs attaques contre la duchesse de Braganze, parce qu'elle n'a pas encore prêté serment à la nouvelle constitution. Ils veulent contraindre la reine à exiger ce serment et lui suspendre le paiement de sa pension.

Un fait assez curieux c'est que Louis Mousinho d'Albuquerque, qui était un des chefs qui voulaient rétablir la charte au mois de juillet dernier, et le baron de Bonfin qui, avec le vicomte Sa da Bandeira, commandait les troupes contre lui, ont été tous deux réélus sénateurs par le district électoral de Leira.

On a saisi à bord d'un bâtiment qui partait pour les Algarves, environ sept contos de reis, qui étaient destinés aux bandes miguélistes.

Une pétition signée par les habitants les plus respectables d'Oporto, demande l'éloignement de cette province du général Das Antas, et du gouverneur civil M. Velloso.

FRANCE. — Paris, le 9 octobre.

Il y a eu hier soir un conseil des ministres tenu chez M. Molé et qui a duré plusieurs heures. Il s'agit, dit-on, de la réponse de la diète à la note de la France. On a examiné s'il était convenable de se déclarer satisfait de la teneur de cette réponse, et l'on assure que la majorité du conseil s'est prononcée pour la négative. Une nouvelle note aurait été envoyée à M. de Montebello portant que la France ne pouvait pas admettre le passage de la réponse de la diète dans laquelle on déclare que la diète est partagée sur la question de nationalité du prince Louis, ce qui indiquerait l'intention de le laisser plus tard rentrer sur le territoire suisse dans le cas où il en aurait l'intention. On espère du reste que les complications de la France avec la Suisse sont sur le point d'être entièrement terminées.

Le Moniteur publie un rapport au roi de M. Martin, du nord, sur la nécessité de diminuer les droits d'exportation sur un certain nombre de marchandises et de produits bruts qui servent aux manufactures. Ce rapport est suivi d'une ordonnance dans laquelle sont désignées ces marchandises et

parmi lesquelles nous remarquons les bitumes, les charbons de bois, les minerais de fer et de cuivre.

Aucun contre-ordre pour les mouvements militaires n'était encore arrivé le 7 à Lyon, et les mouvements de troupes continuent.

Le Courrier de l'Ain du 6 annonce, comme les lettres de Genève, que les bataillons français sont à Gex et à Ferney, ayant des avant-postes près des limites du territoire.

On compte toujours, dit ce journal, sur l'arrivée de trois batteries de réserves organisées à Lyon.

Le fort l'Écluse vient d'être approvisionné de tout le matériel nécessaire de défense et de denrées, pour tenir campagne pendant un temps limité.

Le JOURNAL DES DÉBATS accompagne des réflexions suivantes la réponse de la diète Suisse à la note de la France demandant l'expulsion du prince Napoléon-Louis.

Nous croyons le différend terminé par cette réponse, peu explicite, il est vrai, sur la question du prince Louis, mais tout-à-fait convenable pour la forme, conciliante et pacifique pour le fond. C'est de la Suisse elle-même que dépendra désormais le maintien de la bonne harmonie qu'elle espère et désire ne plus voir troublée. Car la France ne servira jamais de point d'appui à des conspirations ou à des intrigues contre l'indépendance et la tranquillité de la confédération helvétique, qui retrouvera au contraire dans le gouvernement français, toutes les fois qu'elle en aura besoin, son ancien et fidèle allié.

On lit dans le JOURNAL DES DÉBATS:
« Nous venons de recevoir de Londres, en original, l'acte en date du 5 juillet 1838, par lequel la reine d'Angleterre accorde à toutes les productions littéraires des états qui usent de réciprocité, privilège et protection dans toutes les possessions de l'empire britannique. »

Cette décision honore le gouvernement de la reine Victoria. Espérons que la France ne tardera plus désormais à suivre un aussi noble exemple! »

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Bayonne, le 6 octobre:
« On a parlé d'une affaire meurtrière entre la division Pardinas et les troupes de Cabrera; la division chrétienne aurait été presque entièrement détruite.

Des rapports officiels, adressés par le gouverneur militaire de Caspe au général San Miguel, annoncent que Cabrera tombant à l'improviste entre Caspe et Machela sur les cinq bataillons et les deux escadrons de Pardinas, les a mis en déroute. Il n'a pu échapper qu'un très-petit nombre d'hommes de cette division. Le général Pardinas et plusieurs officiers ont été tués. Mille hommes à peine ont pu s'échapper.

La population de Saragosse s'est émue en apprenant cette nouvelle. Des cris ont été proférés: A bas les ministres! et les canons de la place étaient braqués contre les rues. Un orage effroyable a inondé Saragosse dans la nuit du 26; il a occasionné d'immenses dégâts. Les grêlons étaient de la grosseur d'une noix.

Espartero n'a pas quitté Villarcayo, et Marotto las ENCARTACIONES.

Le courrier de Madrid du 1<sup>er</sup>, qui a manqué, avait été

Feuilleton.

BEAUX-ARTS.

STATUE DE LA BELGIQUE. — STATUE DU GÉNÉRAL BELLIAUD.

La pierre, le marbre et l'airain, durs matériaux que l'acier seul peut amolir et qui résistent sous l'étreinte des siècles, ont servi de tout temps à revêtir la forme de ces solides et durables pensées de tout un peuple, d'autant plus assurées de vivre qu'elles ont germé plus lentement dans le cerveau des masses. Le statuaire est peut-être, maintenant qu'il n'y a plus de poésie épique, le seul prêtre de l'art qui ne descende pas dans la sphère supérieure où les croyances s'élevaient jusqu'à la forme symbolique. Aussi, c'est presque partout une misérable destinée que la sienne, car ce qui manque à notre siècle mobile, c'est l'unité, c'est la perpétuité d'une pensée dominante, tyrannique, c'est cette fixité, cette concentration, pour ainsi dire, des volontés qui font les croyances. Saississable pour le philosophe et pour l'écrivain, l'idée motrice du siècle prend des formes trop rapides et trop diverses pour que le sculpteur puisse, la plupart du temps, les saisir au passage, les concilier et les unir harmonieusement en une forme où elles adhèrent, en une forme logique aux yeux de l'esprit, en un symbole enfin qui soit le point aboutissant de toutes les croyances de la foule, comme son œuvre est le centre de tous ses regards. Ainsi s'il vient à chercher la pensée du siècle, la réforme politique et sociale lui apparaît comme la grande affaire de notre époque, de même que la réforme religieuse était toute la vie du seizième siècle. Tout ce qui a été fait depuis cinquante ans a été fait dans ce but. Les générations divisées dans cette lutte du présent contre le passé, ont été, en dépit de contradictions apparentes, logiques dans cette œuvre de continuité, et chacune a accepté l'héritage presque toujours onéreux et sanglant de celle qui venait de succomber. Pour le poète qui écrit sur la

pierre, comme pour celui qui écrit sur le papier, sans aucun doute le symbole est là; mais comme il est trop haut, mais comme il n'y a de poésie grande et vraie que celle que comprennent les masses, il leur faut, au premier surtout, descendre trop près des événements pour lui parler son langage. Le danger pour lui est, entre l'abstraction pour laquelle personne ne se prend d'enthousiasme, et l'expression trop éphémère, trop actuelle d'une pensée encore aux prises avec les partis. C'est ce qui fait qu'il lui arrive quelquefois d'amers déceptions. Le ciseau entaille lentement; les événements, en temps de révolution, entrent vite dans les masses. Un jour le sculpteur monte derrière la toile tendue sur le fronton muet encore d'un temple qui a déjà changé trois fois de nom; il lui faudra six ans pour écrire la page d'une histoire de trois jours. Six ans! Et tandis qu'il travaille à traduire la pensée qui est montée avec lui, bien des choses se passent sur la place publique, qu'il n'a point vues. L'émeute, ce monstre farouche des cités populaires, qu'il n'a point tué Jean Goujon sur son échafaudage, a mis, pendant ses six années, les citoyens aux prises avec les citoyens. Il s'est formé des camps et des partis à ses pieds, et lorsqu'enfin l'œuvre est dévoilée à tous les regards, il s'est écoulé, entre le premier coup de ciseau et le dernier, tant de rançunes et de haines, tant de désenchantements et de scepticismes, tant de révoltes odieuses et cruelles, que mille idiomes divers éloquent leurs voix hostiles pour interpréter un langage unique, et la page écrite sur le temple de pierre se voit tour à tour applaudie et sifflée, comme si le temple était cette halle de l'opinion qu'on nomme la presse, et la page, cet écriteau qu'on colle aujourd'hui sur ses murs et qui disparaît bientôt sous l'écriture du lendemain.

Aussi M. Geefs a eu ce bonheur, bien rare aujourd'hui pour le statuaire, que lorsque lundi dernier, la foule rassemblée pour une solennité doublement nationale, a vu se dégager son œuvre de trois ans dans toute la splendeur du marbre illuminé de toutes les magies d'un chaud soleil, toutes les pensées se sont confondues dans sa pensée; tous les cœurs ont palpité de fierté; toutes les mains ont battu d'enthousiasme. C'est qu'il s'est trouvé appelé à exprimer avec le marbre

un sentiment énergique, durable, fort dans l'oppression, exalté dans la victoire, un sentiment qui a toujours armé contre ses maîtres ces vieilles provinces flamandes, aujourd'hui jeune royaume: le sentiment de la patrie. Car c'est le symbole de la patrie, l'image de la Belgique que représente sa belle statue et non celle de la Liberté, comme des journaux l'ont dit et quelques personnes le croient encore. Il fut question de représenter d'abord cette image, mais le projet en fut abandonné par bonheur pour la durée de l'œuvre du sculpteur. Non pas qu'elle n'ait pu dignement échauffer son génie. La Liberté est une sainte et puissante déesse dont le statuaire doit aimer à reproduire les formes austères. Mais jusqu'à des jours plus calmes, jusqu'à l'époque plus proche qu'on ne croit, où les factions ne pourront plus soulever les multitudes en prononçant son nom, ne placez pas l'image de la Liberté sur les places publiques. Ne dévoilez point les idoles, quand on peut les soulever, quand des mains ténébreuses peuvent leur jeter du sang et de la boue. Mais l'image de la patrie est une auguste et sainte image; sa statue en Belgique est l'expression d'une de ces pensées universelles que le sculpteur rencontre si difficilement de nos jours. Quel parti oserait ici profaner un tel marbre? M. Geefs peut se reposer dans sa gloire; son œuvre durera.

C'est une belle œuvre en vérité. Une femme colossale, aux formes larges et puissantes, dont les vastes proportions pourtant n'excluent pas la sérénité divine de la grâce, inscrit sur une table de marbre quatre dates glorieuses pour la Belgique. La table repose sur sa cuisse gauche. Tout le corps s'appuie sur la hanche droite magnifiquement développée. A voir ce beau corps de femme, dans cette attitude de la force confiante, on dirait (il faut me pardonner ce paradoxe sous la forme d'antithèse qui seul exprime ma pensée), on dirait le mouvement au repos. Tout y repose en effet, et s'y meut à la fois. Les lignes du galbe courent autour des bras, du visage, du cou, de l'épaule droite; les plis des draperies courent autour du torse et des jambes; et la statue repose. Ce fut un beau spectacle que celui de la chute du voile qui la recouvrait. Patuit Dea: la déesse se révéla. Sur le fond bleu



lièrement du froment, le gouvernement a cru devoir prendre, à cet égard, des informations dans les diverses provinces du royaume.

Il résulte unanimement de ces informations qu'il existe partout des quantités de grains largement suffisantes pour tous les besoins de la consommation, et que l'on a tout lieu d'espérer qu'une baisse de prix de plus en plus marquée se prononcera aussitôt que le cultivateur, arrêté par les soins d'une récolte qui n'a pu être obtenue, cette année, qu'un mois au moins, plus tard que d'ordinaire, ainsi que par les semelles, aura pu battre et livrer ses grains au commerce. Ces informations, de même que les mémoires des marchés réguliers pour la première semaine d'octobre, signalent dès-à-présent le commencement de cette baisse.

Ce n'est pas seulement en Belgique que la baisse fait des progrès; sur les principaux marchés de France, à Paris comme à Londres, elle se fait sentir, et déjà les craintes se dissipent. Les assertions du journal officiel rassureront sans doute les consommateurs.

Nous avons annoncé que les membres de la commission nommée pour juger les mémoires relatifs à la fixation de l'orthographe de la langue flamande s'étaient réunis à Bruxelles. Douze mémoires ont été présentés, après un long et consciencieux examen, la commission a décidé à l'unanimité qu'aucun de ces mémoires ne pouvait remporter le prix, attendu que pas un seul n'avait résolu la question proposée. Cependant elle a reconnu que le meilleur mémoire était celui de M. Musely, de Courtrai. Elle propose à M. le ministre de l'intérieur d'accorder à cet homme de lettres la moitié du prix, à titre d'encouragement.

Voici le résultat des examens pour la philosophie (épreuve préparatoire) subis devant le jury:

- L'université de Liège avait 5 élèves inscrits; 5 ont été admis, 1 a été ajourné, 1 s'est retiré.
L'université de Bruxelles avait 5 élèves inscrits; 2 ont été admis, 1 a été ajourné, 1 rejeté, 1 s'est retiré.
L'université de Louvain avait 36 élèves inscrits; 26 ont été admis, 5 ajournés, 1 s'est retiré, 4 ne se sont pas présentés.
Les études privées ont fourni 7 élèves inscrits; 4 ont été admis; 1 a été ajourné, 2 ont été rejetés.
Au total, il y a eu 67 élèves inscrits, dont 44 ont été admis, 11 ajournés, 5 rejetés, 5 se sont retirés, 4 ne se sont pas présentés.
Le jury d'examen pour la candidature en philosophie a produit les résultats suivants:
Liège avait 11 élèves inscrits; 8 ont été admis d'une manière satisfaisante; 3 ont été ajournés.
Gand avait 5 élèves inscrits; 3 ont été admis d'une manière satisfaisante; 1 avec mention honorable, 1 avec distinction.
Bruxelles avait 8 élèves inscrits; 3 ont été admis d'une manière satisfaisante; 1 avec grande distinction, 3 ont été ajournés, 1 ne s'est pas présenté.
Louvain avait 25 élèves inscrits. 12 ont été reçus d'une manière satisfaisante, 1 avec mention honorable, 2 avec grande distinction, 6 ont été ajournés, 1 s'est retiré, 1 ne s'est pas présenté.
Les études privées avaient fourni 5 élèves inscrits. 3 ont été admis d'une manière satisfaisante, 1 a été ajourné, 1 ne s'est pas présenté.
Au total, il y a eu 52 élèves inscrits, dont 29 admis d'une manière satisfaisante, 2 avec mention honorable, 1 avec distinction, 3 avec grande distinction, 13 ajournés, 1 s'est retiré, 3 ne se sont pas présentés.
L'université de Louvain a seule fourni des élèves pour le doctorat en philosophie, au nombre de 4, dont 1 a été admis d'une manière satisfaisante, 1 avec distinction et 2 avec la plus grande distinction.
On écrit de Londres:
«M. Dunn, l'avocat irlandais qui s'est rendu si ridicule par ses assiduités auprès de miss Burdett, la plus riche héritière des trois royaumes, vient d'être enfermé dans le château de York pour avoir troublé l'ordre public et refusé de fournir caution. Il restera en prison jusqu'à l'ouverture des prochaines assises. M. Dunn est un bel homme dont les manières sont distinguées; il vient d'écrire à sir Francis Burdett que ses intentions sont honorables, qu'il aime éperdument miss Burdett, et qu'il espère obtenir sa main. Il est accusé de félonie, et nous croyons que les poursuites dont il est l'objet tempèreront son ardeur.»
On écrit des frontières de Monténégro, 19 septembre:
Le vladika des Monténégrins est enfin arrivé sur le territoire autrichien pour entrer en négociation avec les commissaires autrichiens et terminer à l'amiable le différend de frontières qui s'est élevé entre cette peuplade et le gouvernement autrichien. Le capitaine russe Kowalewski qui, comme on le sait maintenant, avait entrepris le voyage de Monténégro aux frais du gouvernement russe dans un but purement scientifique, a, dit-on, reçu de St.-Petersbourg l'ordre de rentrer sur-le-champ en Russie, où il aura à justifier sa conduite pour s'être immiscé dans les affaires en question. On ajoute et même on assure que, de plus, le gouvernement russe a énergiquement exprimé au vladika sa désapprobation au sujet de l'obstination des Monténégrins dans cette affaire, l'engageant à rétablir le plus tôt possible les relations amicales qu'il était si fort intéressé à entretenir avec le gouvernement autrichien.
M. Hampton vient de faire avec succès, à Londres, une descente périlleuse en parachute. Le ballon contenait 16,000 pieds cubiques de gaz. Après plusieurs essais auxquels on pensait que se bornerait le spectacle, M. Hampton, assis dans sa nacelle, coupa brusquement la corde qui retenait le ballon. Aussitôt, l'aérostat s'éleva avec une effrayante rapidité. Lorsqu'il fut à près de 7,000 pieds de terre, M. Hampton détacha le parachute: on ne peut se faire alors une idée de l'anxiété des spectateurs. Le ballon tourna sur lui-même en s'élevant, puis tomba longtemps avant le parachute; le parachute détaché s'était ouvert, et il descendit se balançant avec grâce; M. Hampton n'éprouva aucun mal. MM. Rusch et Green doivent, dit-on, pour tenter une expérience, s'élever bientôt à une hauteur qui doit affecter leur respiration.

Six nouvelles personnes à Londres ont voulu tenter un voyage dans les airs et ont prié M. Green de leur servir de

pilote. Mardi matin, cette ascension a eu lieu dans les jardins du Vauxhall. Ces messieurs avaient eu soin d'embarquer dans la nacelle de copieuses provisions de bouche avec une demi douzaine de bouteilles de Champagne et un petit baril de Xérès. Après que M. Green eu passé une longue et minutieuse inspection de tous les cordages qui fixent la nacelle au ballon, et se fut bien assuré que tout était en ordre, cinq pigeons renfermés dans un sac de toile furent embarqués pour être lancés dans les airs à une certaine distance avec un billet attaché dans leur cou pour venir porter des nouvelles des aéronautes à leur amis de terre. A onze heures, le ballon fut dégagé de ses entraves et s'éleva majestueusement. Le temps était à ce moment brumeux et les nuages étaient très près de la terre, ce qui fit qu'au bout de quelque temps le ballon avait entièrement disparu se dirigeant vers le sud-ouest, au-dessus du chemin de fer de Southampton.

Vendredi une lettre est arrivée écrite par M. F. Gye, l'un d'eux, et annonçant que leur descente a eu lieu sans accident près du village de Bishop Walton, situé entre Portsmouth et Southampton à une distance d'environ 74 milles de Londres. Les voyageurs avaient emporté avec eux du linge de corps. Il n'y avait dans la nacelle que 120 livres de lest; et cependant il a fallu s'en défaire entièrement, mais encore il a fallu jeter tout ce qui faisait du poids, tels que les provisions de bouche, le vin, les bouteilles et jusqu'aux habits pour empêcher que le ballon ne tombât dans la mer. Grâce à cet allègement, l'aérostat s'est soutenu en l'air, et la descente ayant eu lieu sans le moindre accident, le ballon vide a été ployé et amené à Portsmouth, où les voyageurs ont été parfaitement accueillis par les habitants et invités à prendre leur part d'un grand dîner.

Clémentine P..., demeurant à Baye (Marne), allait se marier. Agée de 19 ans, belle, instruite, elle n'était point heureuse. Son oncle, qui l'avait prise chez lui, lui reprochait presque son hospitalité. Et pourtant il était riche, célibataire, et Clémentine entourait son oncle de mille prévenances.

Vivant aussi avec un homme qui ne savait pas apprécier tant de qualités, comment Clémentine, qui était recherchée en mariage par le fils d'un boulanger de Châlons, n'eût-elle pas donné à son prétendu tout ce qu'il y avait d'amour dans son cœur? Pour lui, il connaît son empire sur la pauvre fille, et il abuse d'elle jusqu'à lui demander un crime.

« Ton oncle, lui dit-il, te donne mille écus en mariage. Ce n'est pas assez. L'auberge du Cheval Blanc est à vendre: on en veut 12,000 fr.; il nous en faut la moitié tout de suite. — Et comment? — Ah! d'abord il ne faut pas compter sur son oncle de son vivant. — Eh bien! renonçons à l'auberge. — Y renoncer! mais alors notre mariage ne peut avoir lieu. Or, tu m'aimes, n'est-ce pas? — O mon Dieu, il le demande! — Quel âge a ton oncle? — 45 ans. — Que cela! Un homme de sa trempe peut vivre encore trente ans. Nous serons déjà vieux! Toi vieille fille, à quoi te servirait une succession qui viendrait si tard? Tu as confiance en moi, n'est-ce pas? Eh bien, écoute. »

Puis il lui fait entendre, après bien des détours, que son oncle a assez vécu; qu'il faut s'en défaire par le poison. Clémentine allait éclater en reproches. « Je devine tout ce que tu peux me dire », reprit l'infâme. Je t'en dispense, c'est arrêté, il faut qu'il en soit ainsi, ou adieu pour toujours. » Et le misérable, en disant ces mots, présentait à la trop faible Clémentine, le papier qui contenait le poison. Le lendemain, pendant que Clémentine dispose le couvert, son père et sa mère viennent pour passer la journée près d'elle, on ajoute deux couverts et l'on se met à table. L'oncle offre un mets à ses convives. Clémentine, les yeux hagards, se précipite sur le plat, le lance dans la rue et tombe évanouie.

Le maire passait justement devant la maison de Poncel quand l'événement arriva; mais cet événement, déjà si extraordinaire par lui-même, acquit une bien autre gravité quand on sut qu'un chien, qui avait mangé de ce mets, venait de mourir empoisonné. Le reste fut recueilli; procès-verbal fut dressé; et le tout envoyé au procureur du roi. On devine la suite. Clémentine avoua qu'elle avait voulu empoisonner son oncle, mais elle garda le silence sur les raisons de son entraînement. On la condamna à la réclusion.

M. A. P..., qui a visité la prison de Clairvaux, a fait de cette visite l'objet d'un rapport au ministre, et il reproduit en ces termes ses observations sur Clémentine: « Je ne puis dire combien elle est aimée dans la maison: jamais on ne l'a vue jouer, jamais on ne l'a vue à la cantine avec ses co-détenues. Et cependant, celles-ci l'aiment sincèrement: toutes, sans exception, elles ont pour Clémentine une sorte de respect. Quant aux employés de la maison, ils lui portent un intérêt véritable; ils lui accordent la confiance la plus entière; elle est monitrice générale à l'école des femmes; contre-maitresse d'atelier et prévôt du dortoir des jeunes filles. Voici un trait qui, seul, pourra vous donner la mesure des qualités de Clémentine. Le produit du travail des détenus se divise en trois parties, comme l'on sait: un tiers revient à l'entreprise; un autre tiers est mis en réserve; enfin le dernier tiers leur est abandonné, afin qu'ils puissent ajouter quelques douceurs à la nourriture de la maison. Croirait-on que Clémentine, un jour que ses parents vinrent la voir, leur remit l'énorme somme de cent francs, qu'elle avait eu le pieux courage d'amasser en deux ans, et son à son, en s'imposant les plus dures privations! »

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 7 OCTOBRE.

Décès: 1 garç., 1 fille, 1 femme, savoir: Marie Jhe, Brasseur, marchande, âgée de 51 ans, rue Degrés St-Pierre, épouse de Jean Vanroomenburg.
Du 8. — Naissances, 3 garçons, 6 filles.
Décès: 5 garçons, 1 fille, 6 femmes, savoir:
Beatrix Beharens, sans profession, âgée de 80 ans, rue Verbois, veuve Henri Gillet. Veronique Gaty, sans profession, âgée de 80 ans rue faubourg St-Léonard, veuve Pierre Kinet. Lambertine Durbuy, sans profession, âgée de 74 ans, rue de Méry, épouse de Jean Lambert Cornelis. — Barbe Cokaco, sans profession, âgée de 65 ans, faubourg Ste-Walburge, veuve Joseph Isidore Jehin. — Marie Anne Theusser, sans

profession, âgée de 59 ans, rue du Venta, veuve de Servais Painsmay. — Marie Catherine Hermanne, journalière, âgée de 29 ans, rue quai d'Avroy, épouse Jacques Jh. Jamart.

Du 9. — Naissances: 5 filles.
Décès: 2 garçons, 6 hommes, 1 femme; savoir:
Jn. Matriche, maçon, âgé de 87 ans, rue Molinvaux, ép. de Marie Catherine Delbrouck. — Barthélemi Harzé, avoué, âgé de 77 ans, rue Lulais-Jésuites, époux en 2me. noces de Marie Thérèse Henriette Caroline Florquin. — François Lhoneux, armurier âgé de 58 ans, rue Fb. St.-Gilles, époux de Marie Anne Franck. — Pierre François Bahier, guide au 3me. escadron du régiment de guides, âgé de 53 ans, célib. — Jaq. Delaet, chasseur au 3me. régiment de chasseurs à pied, âgé de 22 ans, en garnison en cette ville, célib. — Jn. Reubens, milicien, au dépôt du bataillon des sapeurs mineurs, âgé de 21 ans, en garnison en cette ville, célib. — Marie Ida Elias, sans profession, âgée de 87 ans, rue béguinage St-Christophe.

Du 10. — Naissances: 4 filles.
Du 11. — Naissances: 2 garçons, 4 filles.

Mariages 11, savoir: entre
Ant. Jh. Lambert, rentier, derrière la Boucherie et Marie Anne Lamaye, sans profession, rue Puits-en-Sock. — Louis J. Charles Desruelles, négociant à Paris et Eugénie Dayeneux, rentière en cette ville. — Michel Lambert Simonis, armurier, rue des Urselines et Constance Joséphine Closset, couturière, Hors-Château. — Joseph Godon, tailleur, derrière les Potiers et Louise Christophe, repasseuse, en Bèche. — Jean Jacques Bury, journalier, derrière St-Pholien et Anne Joseph Franck, journ., memedomicile. — Jean Aussens, serrurier, place Ste-Barbe et Anne Marie Elisabeth Anciaux, domestique, à la Goffe. — Emmanuel Joseph Dutilleul, tailleur de pierres, à Namichi et Anne Marie Mercken, sans profession, rue Champion. — Louis Georges J. Ed. Tixhon, tourneur, rue Pierreuse et Marie Catherine Josephine Delvaux, couturière, rue du Champion. — Martin Joseph Evrad, armurier, faubourg Vivegnis et M. Catherine Lambrecht, sans profession, même faubourg. — Jacques J. Galler, relieur, faubourg St-Gilles et Marie Barbe J. Kohlen, repasseuse, Hors-Château. — Servais J. Leburton, journalier, rue du Chaffour et M. J. Lambertine Bonin, couturière, derrière les Potiers.

Décès: 2 garçons, 2 hommes, 2 femmes, savoir:
Pierre Rosa, imprimeur, âgé de 65 ans, sur Meuse, époux de Marie Cath. Renson. — Albert Horbert Jansenne, âgé de 25 ans, soldat au 3e régiment d'artillerie. — Marguerite Despa, âgée de 78 ans, sans profession, rue Casquette, veuve de Barthélemi Houssa. — Marie. Jh. Jeanlez, âgée de 62 ans, sans profession, sur les Foulons, épouse de Nicolas Bovy.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Dimanche 14 octobre 1858, abonnement courant. LA FIANCÉE, opéra comique en trois actes. — La reprise du GAMIN DE PARIS, vau-deville en deux actes.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE.
FACULTÉ DE MÉDECINE.
La place de chef de clinique interne et celle de chef de clinique des accouchements, seront mises au concours la première le 25 courant et la seconde le lendemain, à 5 heures de relevée, au local ordinaire de l'Université.
Les élèves qui désirent concourir sont invités à se faire inscrire chez M. Ansiaux, secrétaire de la faculté, rue Féronstrée, n. 36.

ANNONCES.
On Désire Emprunter 16 à 17,000 francs à 4 p. c. sur Immeubles d'une valeur considérable et libres de toutes charges.
S'adresser à M° RENOU, notaire, rue du Pot-d'Or, 1439
160,000 FRANCS à PLACER en tout ou parties. S'adresser par lettres affranchies à M. C., au bureau de cette feuille.

A VENDRE
UN
BEAU BILLARD
En Bois de CITRONNIER, avec les accessoires. S'adresser au bureau de cette feuille.

Têtes-Chaues.
PAR BREVET D'INVENTION.
EAU CAPILLAIRE-MANGAM
Propre à la régénération des cheveux, à en arrêter la perte et à les faire revenir aux Têtes-Chaues, quelque soit la cause de leur chute, se trouve:
A Liège, chez l'INVENTEUR, Hôtel des Flandres, rue d'Avroy. Il y a des flacons de 6, de 12 et de 16 francs. A Namur, chez Reulmonde, rue de l'Ange. A Bruxelles, chez Lemmens, parfumeur, Montagne de la Cour, 61.
Le même spécifique guérit radicalement la Teigne. On garantit. Prix: 6 francs le flacon. Affranchir. 1415

INSPECTION FORESTIÈRE DE LIÈGE.
IL SERA PROCÉDÉ A LA VENTE
DES
COUPES DE BOIS DOMANIAUX
DE L'ORDINAIRE 1859; SAVOIR:
1° A Liège, le 25 octobre 1858, 10 heures du matin, à l'ADJUDICATION DES COUPES situées dans l'arrondissement de Liège; et ensuite à la location, pour 7 ans, du 8me CANTONNEMENT DE PÊCHE DE LA MEUSE.
2° A Verviers, le 30 octobre 1858, 10 heures du matin, à l'ADJUDICATION des Coupes situées dans l'arrondissement de Verviers.
Liège, le 28 septembre 1858.
L'inspecteur des Eaux et Forêts des provinces de Liège et de Limbourg.
DECHESNE, L'AINÉ.

Le VENDREDI vingt-six OCTOBRE courant, à dix heures, IL SERA VENDU AUX ENCHERES,

Sur la mise à prix réduite à 14,000 FRANCS, devant M. le Juge-de-Paix des quartiers du Nord et de l'Est, de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais, par le ministère de M. DUSART, notaire à Liège à ce commis;

UNE MAISON

en bon état avec bâtiment ayant servi à une distillerie, cour, etc., située à Liège, rue Porte-aux-Oies, n. 555. Cette MAISON et les BATIMENS joignants à l'eau sont propres, par leur situation, à toute espèce de fabrique ou établissement industriel.

MENTION HONORABLE, MÉDAILLE D'HONNEUR.

VESICATOIRES CAUTERES,

TAFFETAS DE LEPELDRIEL,

Pharmacien breveté, faubourg Montmartre, n° 78, à Paris, l'un pour entretenir les VESICATOIRES d'une manière parfaite, l'autre pour panser les CAUTERES sans démangeaison, 2 fr. le rouleau, 1 fr. le 1/2 (jamais en boîte), serrebrass perfectionnés, compresses à 1 centime, préférables au linge, etc. Ces produits, signés Leperdriël, sont adoptés par les médecins de Paris. Dépôts chez MM. Decamps, à Liège; Bossut, à Tournay; Van Hisberghe, place de la Monnaie à Bruxelles; Van Campen, à Anvers; Évars, à Dinant; Van Miert, à Mons; Jourdain, à Namur; Lechevallier, à Philippeville; Buzon, à Nisme, Fagot et Collet, à Couvin.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

MINES.

DEMANDE EN CONCESSION SOUS LES COMMUNES DE BEYNE-HEUSAY, ROMSÉE, FLÉRON ET VAUX.

Publications nouvelles en exécution de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1857.

Le ministre des travaux publics,

Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1857, et l'arrêté royal du 22 juin 1857;

Vu la demande en concession de mines de houille sous les communes de Beyne et Romsée, formée le 25 avril 1811, par la société charbonnière de Werister;

Vu la demande en concession de mines de houille sous les communes de Beyne-Heusay, Romsée et Fléron, formée le 27 décembre 1811, par la société de Ouhous;

Vu la demande en concession de mines de houille sous les communes de Romsée et de Vaux, formée le 10 mars 1818, par la société charbonnière de Donnée;

Vu la demande en concession de mines de houille sous la commune de Romsée, formée par la société charbonnière de Nooz;

Vu la demande en extension de concession de mines de houille, sous la commune de Beyne-Heusay, formée le 31 décembre 1818 par la société charbonnière de Werister;

Considérant que ces demandes tombent sous l'application de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1857,

Arrête:

Art. 1<sup>er</sup>. Lesdites demandes et le présent arrêté seront publiés dans le MONITEUR, par trois insertions consécutives, faites de quinze jours en quinze jours.

Art. 2. Ces demandes et le présent arrêté seront en outre publiés par trois insertions consécutives, de quinzaine en quinzaine, dans un des journaux de la province de Liège, et et affichés pendant trois dimanches consécutifs, de quinzaine en quinzaine, dans le chef-lieu de la province, dans celui de l'arrondissement judiciaire où la mine est située, et dans toutes les communes sur lesquelles elle s'étend.

La députation du conseil provincial de Liège est chargée de pourvoir à l'exécution de l'art. 2 ci-dessus.

Bruxelles, le 8 septembre 1858.

NOTHOMB.

Suit la demande.

DEMANDE EN CONCESSION DE MINES DE HOUILLE.

Par pétition enregistrée à la préfecture le 25 avril dernier, les sieurs Simonis (Jean), de Fléron, Charlier (Thomas) et Denis, de la Queue-de-Bois, et la dame Marret (Elisabeth) veuve de Grosjean (Gaspar) de Beyne, propriétaire de la houillère nommée Werister, ont demandé la concession des mines de houille existantes sous des terrains situés sur les territoires des communes de Beyne et Romsée, et limitée ainsi qu'il suit:

Au nord, à partir de la naissance du ravin dit le Grand-Fond au hameau de Malguelle par ledit ravin, jusqu'à un ancien puits d'extraction maintenant servant de bure d'air; de ce point, par une ligne droite sur l'angle supérieur du bois appartenant à M. Marret, situé à Beyne; ensuite se dirigeant sur un charme qui sert de limite audit bois; puis suivant un ravin jusqu'au ruisseau de Beyne, et continuant ce ruisseau jusqu'au fond de Pirghaye.

A l'ouest, en partant au ruisseau de Beyne, par ledit fond Pirghaye, jusqu'au chemin de Muselin, au lieu dit Pireux; puis remontant ledit chemin jusqu'à celui de Malguelle à Chaumont, et suivant ce chemin jusqu'au hameau de Chaumont.

Au sud, de ce point, par le grand chemin qui conduit de Chaumont à l'église de Romsée, jusqu'à l'entrée de la ruelle qui tend de Romsée à Malguelle.

A l'est, par la ruelle ci-dessus indiquée, jusqu'au hameau de Malguelle, ou le ravin de Grand-Fond à sa naissance. Les pétitionnaires offrent aux propriétaires des terrains

compris dans cette délimitation, le quatre-vingtième du produit net des mines extraites sous leurs fonds à toute profondeur.

Par pétition enregistrée à la ci-devant préfecture de l'Ourthe, le 27 septembre 1811, sous le n° 152 du répertoire particulier, le sieur Romsée (Jean-Gilles), tant en nom propre que comme tuteur de Romsée, (Thomas, Gabriel, Jean-Joseph et Jean-Nicolas), enfants de Romsée (Thomas), et la demoiselle Romsée (Anne-Marie), tous domiciliés en la commune de Beyne-Heusay, ont demandé la concession de mines de houilles gigantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 92 bonniers métriques 42 perches carrées, situées dans les communes de Beyne-Heusay, Romsée et Fléron, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit:

Au nord, partant du point où le sentier venant du chemin des Gilottes entre dans le bois de Beyne, par une ligne droite longue de 700 aunes environ aboutissant à l'église de Beyne; de là prenant le chemin dit Jean-Simon et le continuant jusqu'à la chaussée de Liège à Herve, traversant cette chaussée et suivant le chemin qui se rend aux champs de Beyne, en continuant dans la même direction de la pied-sente qui conduit au Grand-Fontaine jusqu'au ruisseau de Genfosse.

A l'est, longeant ce ruisseau jusques vis-à-vis de la maison du sieur Flanquet (Gilles); de ce point cotoyant le fond du Genfosse jusqu'à la pied-sente qui traverse la campagne de Beyne pour aller au Croupet; suivant la pied-sente jusqu'à la chaussée de Liège à Herve; descendant ladite chaussée jusqu'à l'embouchure du chemin qui conduit aux champs de Bilki; prenant ce dernier chemin et le continuant, ainsi que la pied-sente qui y a fait suite, jusqu'à la Verte-Voie, remontant la Verte-Voie jusqu'au chemin de Frankart.

Au sud, suivant le chemin de Frankart jusqu'à la rencontre de la haie qui longe la campagne de Romsée;

A l'ouest, suivant la haie susdite jusqu'au chemin de Beyne à Chaumont; descendant ce chemin jusqu'à celui de Werister, longeant les prairies à droite jusqu'au fond des Pilottes; continuant ce fond, en descendant jusqu'au chemin des Pilottes, traversant ce chemin et longeant la partie vers le sud d'un étang, ainsi que la limite est du bois de Beyne, jusqu'à l'endroit où le sentier venant dudit chemin y entre, point de départ.

Par une seconde pétition, enregistrée à l'administration provinciale, le 17 décembre 1822, les sieurs Romsée (Jean-Joseph et Jean-Nicolas), domiciliés à Beyne-Heusay, ont renouvelé la demande ci-dessus analysée, et réitéré l'offre déjà faite aux propriétaires de la surface, du quatre-vingtième trait ou cinq cents par bonnier métrique.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province, le 10 mars 1818, les sieurs Magnée (Laurent), demeurant à Romsée; Boyv (André), demeurant à Liège; Ramdaxhe (Jean-Lambert), demeurant à Fléron; Leclercq (Laurent), demeurant à Romsée, et Magnée (Hubert), demeurant à Vaux-sous-Chevremont, formant la société de l'exploitation dite Donnée, en renouvelant une ancienne demande formée sous le régime de la loi de 1791, ont demandé la concession des mines de houille existantes sous des terrains situés dans les communes de Romsée et Vaux, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit:

Au nord, partant de l'angle occidental d'une pièce de terre appartenant à Legros (François), et longée au nord par un ruisseau jusqu'à l'endroit où il se divise; remontant celle de ses branches qui coule vers le nord et qui cotoie les propriétés de Gérard (H.), de la veuve Renard (Servais), une seconde de Legros (F.), de Dejaer (H.); de la veuve Bailly (Gilles), et de Debouy (T.), et s'arrêtant vis-à-vis des limites du verger des enfants Pirghaye; continuant cette limite jusques vis-à-vis la maison desdits enfants Pirghaye; de ce point, par une ligne droite longue de 80 aunes environ, finissant au coude formé par le chemin du Pas; suivant ce chemin jusqu'à l'endroit où il joint celui du Muselin; continuant ce dernier chemin jusqu'au coude qu'il forme pour se diriger vers celui de Chaumont à Malguelle;

A l'est, à partir de ce coude, suivant encore ledit chemin de Muselin jusques vis-à-vis de l'embouchure de celui de Chaumont à Malguelle; prenant ensuite le chemin qui se rend au hameau de Chaumont, et s'arrêtant au premier coude qu'il fait à l'entrée de ce hameau;

Au sud, de ce point et en laissant le hameau de Chaumont à gauche, par la voie qui tend du chemin Ranzy à Chaumont dit Pireux; prenant ce dernier chemin et le continuant jusqu'à la maison de Pirson Comet, en laissant à gauche la maison de Wilmotte (Dieudonné), et à droite celle de Ranzy (G.);

A l'ouest, partant de la maison Cornet par une ligne droite, longue de 460 aunes environ, finissant à l'angle occidental de la pièce de terre de Legros (François), longée au nord par le ruisseau, point de départ.

Les pétitionnaires ont offert aux propriétaires de la surface le 81<sup>e</sup> panier des mines à extraire.

Par pétition enregistrée à la ci-devant préfecture de l'Ourthe, le 9 décembre 1811, et renouvelée sous les dates des 25 février 1818 et 1<sup>er</sup> mars 1823, les sieurs Debouy (Gilles-Joseph, Noël et Henri-Joseph), domiciliés à Romsée; Faflotte (Toussaint-Joseph, époux de Debouy (Marie-Françoise), demeurant aussi dans la commune de Romsée; Ramdaxhe (Jean-Lambert), de Fléron, et Magnée (Hubert), de Vaux-sous-Chevremont, ont demandé la concession de mines de houille gigantes sous des terrains d'une étendue superficielle de quinze bonniers métriques, situés dans la commune de Romsée, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit:

A l'ouest, partant au coude formé par le chemin de Meusel, proche les terres de Decerf (Clément), et Woos, par une ligne droite, longue de 460 aunes, passant à l'œil d'une arène, traversant le chemin de Werister ou des Tauraux, et aboutissant au chemin des Trixhes, au bois de Beyne.

Au nord, suivant ce dernier chemin jusqu'à celui de Malguelle à Chaumont;

A l'est, prenant le chemin de Malguelle à Chaumont et le continuant jusqu'à la ruelle de Lhonneux; suivant cette ruelle jusqu'au chemin de Chaumont à Romsée près du village de ce dernier nom.

Au sud, allant par le chemin de Romsée à Chaumont, en passant à côté du village de Chaumont jusqu'au chemin de Meusel; suivant ce dernier chemin jusqu'au coude qu'il forme près des terres Decerf et Woos, point de départ.

Les pétitionnaires ont offert aux propriétaires de la surface le 81<sup>e</sup> panier de l'extraction.

Demande en concession des sieurs Limbourg (Th.), Charlier (G.-L.), à Beyne; Closset (J.) et Laclage (L.), à Romsée; Charlier (D.), à Queue-de-Bois; Charlier (Ch.), et la dame Lemoine (Françoise), à Fléron.

Par pétition enregistrée le 31 décembre 1818, sous le n° 465, au répertoire de l'administration provinciale de Liège, le sieur Limbourg (Thomas), demeurant à Beyne, agissant tant en son nom que pour les sieurs Charlier (Louis), de Beyne, Closset (Jean) et Laclage (Laurent), de Romsée; Charlier (Denis), de la Queue-de-Bois; Charlier (Thomas), de Fléron; et la dame Lemoine (Françoise), veuve en premières noces de Simonis (Jean), et épouse en secondes noces de Bouillon (Simon), de Fléron; ses co-associés, en vertu de la procuration avenue par-devant le sieur Varlet (Jean), notaire à Beyne, le 9 août 1820, a demandé une extension en concession de mines de houille gigantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 31 bonniers métriques 18 perches carrées, situés dans la commune de Beyne-Heusay, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit:

Au nord, partant du chemin du Bois-de-Beyne, en suivant celui de Chénée à Beyne, jusqu'aux quatre chemins, et de ce point jusqu'à la chapelle Lemoine;

A l'est, de là, allant par le chemin dit Marret sur les Pilottes à Beyne jusqu'au quatrième angle de ce chemin forme, éloigné de 270 aunes environ de la chapelle Lemoine; puis par une ligne droite aboutissant au bure de Xhorre près du ruisseau de Beyne;

Au sud, de ce point, par une seconde ligne droite traversant le chemin dit Marret, sur les pilottes de Beyne et finissant à la Charmille, existant vers le nord au sommet du bois de Beyne, de cette Charmille, descendant le ravin qui se trouve dans ce bois, jusqu'à l'œil d'arène de Werister au ruisseau de Beyne; puis suivant ce ruisseau jusqu'à la rencontre du ruisseau de Juregaie;

A l'ouest, de là, prenant le fond qui cotoie le bois du sieur Waleff, en passant à côté de la maison du sieur Denis (Mathieu), jusqu'à la terre Françon, ensuite par une ligne droite traversant cette terre et se terminant au chemin du fond du bois de Beyne, et suivant ce dernier chemin jusqu'à celui de Chénée à Beyne, point de départ.

Le pétitionnaire a offert aux propriétaires de la surface, le quatre-vingtième panier des mines extraites.

BOURSES.

PARIS, LE 10 OCTOBRE.

Table of stock market data for Paris, October 10, listing various securities like actions réunies, dette active, and emprunt belge with their respective values.

ANVERS, LE 11 OCTOBRE.

Table of stock market data for Antwerp, October 11, listing securities like Anvers. Det. act., Pruss. Em. à Berl., and various bonds.

BRUXELLES, LE 11 OCTOBRE.

Table of stock market data for Brussels, October 11, listing various securities and exchange rates for different locations like Amsterdam, Rotterdam, and London.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 11 OCTOBRE 1858.

Table of market prices for Liège, October 11, listing items like Froment, l'hectolitre, Froment nouveau, and Seigle.

Imprimerie de J.-B. Nosse, rue du Pot-d'Or, N° 622, à Liège.